

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Réalisation et animation d'ateliers éducatifs destinés aux enfants et jeunes de la Mairie des 6ème et 8ème arrondissements - 4 lots

1/ Objet

La présente consultation a pour objet la réalisation et l'animation d'ateliers éducatifs destinés aux enfants et aux jeunes de la Mairie du 4ème secteur. Ces ateliers permettront de proposer un complément d'activité après un an de confinement. Ceux-ci démarreront dans le courant de l'été 2021.

2/ Thématiques des ateliers propres à chaque lot

Lot	Thématique
1	« Alimentation durable/ Gaspillage alimentaire »
2	« Jardinage/ biodiversité »
3	« Sensibilisation aux Ecogestes » (Énergie / Eau/ Qualité de l'air/ Tri déchets...)
4	« Art et Culture » (ateliers musique, lecture, chant, danse, théâtre, cinéma, ...)

3/ Description des prestations communes aux 4 lots

3.1/ Objectif général et objectifs spécifiques des ateliers

L'objectif général est le suivant :

- Eveiller le jeune public à des nouvelles pratiques artistiques, culturelles, citoyennes et respectueuses de l'environnement

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Sensibiliser à l'environnement en s'appuyant sur les valeurs telles que le respect de la nature et des hommes, la responsabilisation individuelle et collective et le développement de l'esprit critique,
- Participer à l'animation des centres aérés et des jardins publics du secteur,
- Proposer aux enfants des moments de partage et de plaisir autour d'ateliers qualitatifs,
- Proposer de nouveaux repères culturels.

3.2/ Public concerné

Les ateliers sont destinés aux enfants et aux jeunes du 4ème secteur.

3.3/ Organisation des ateliers

3.3.1/ Nombre d'ateliers par lot

En fonction de la commande, le prestataire proposera un ou deux ateliers dans une même journée pour 2 niveaux d'âge différents.

Le prestataire devra proposer 3 types différents d'animation en rapport avec le thème correspondant à son lot afin de diversifier l'approche de la thématique.

3.3.2/ Durée

Chaque atelier devra avoir une durée d'environ 1 heure et sera organisé pour un groupe de 20 enfants ou jeunes au maximum. Il pourra être organisé par groupe ou ½ groupe suivant l'activité proposée.

3.3.3/ Périodicité

Pendant les vacances scolaires, les ateliers auront lieu en semaine (plages horaires 9h30-12h // 14h-16h30) ou le samedi (plages horaires 10h-12h // 14h30-17h).

Hors vacances scolaires, les ateliers auront lieu les mercredis (plages horaires 9h30-12h // 14h-18h) ou le samedi (plages horaires 10h-12h // 14h30-17h).

Les créneaux horaires seront arrêtés par la mairie de secteur en concertation avec le ou les prestataires retenus.

3.3.4/ Personnel d'animation des ateliers

Chaque atelier devra être animé par **1 intervenant** dont la qualification devra être obligatoirement en rapport avec la thématique concernée.

3.3.5/ Modalités d'inscription aux ateliers et encadrement du public

Le pouvoir Adjudicateur prendra en charge l'organisation de l'inscription des participants.

Toutefois, cela n'exonère pas le prestataire de sa responsabilité concernant l'encadrement et la surveillance des participants à son atelier.

Il devra donc mettre en place toutes les mesures qu'il jugera nécessaires afin de s'assurer de sa bonne mise en application (par exemple : vérification de l'identité des personnes à la remise des enfants à la fin des ateliers, fiche de prise de charge...).

4 - Lieux de déroulement des ateliers

Ces ateliers ont vocation à se dérouler dans les centres aérés et « hors les murs », au sein des jardins publics du secteur ainsi que sur la place de la Plaine.

Liste précise des lieux où pourront se dérouler les ateliers :

JARDINS PUBLICS

Jardin Corinthe - Avenue de Corinthe - 13006 Marseille

Jardin Lacédémone - 2 rue de Milly - 13006 Marseille

Jardin Michel Levy - 15 rue Pierre Laurent - 13006 Marseille

Jardin Bagatelle - 125 rue du commandant Rolland -13008 Marseille
Jardin Valbelle - 71 avenue du Prado -13008 Marseille
Jardin Joseph Chabaud - avenue Elsa Triolet -13008 Marseille

Place Jean Jaurès – 13001/13005/13006 Marseille

CENTRES AERES ET MAISON DE SPORTS

Centre Aéré de Vauban - 114 BD VAUBAN - 13006 Marseille
Centre Aéré Castellane - 23 RUE FALQUE - 13006 Marseille
Centre Aéré Falque - 36 RUE FALQUE - 13006 Marseille
Centre Aéré Miche Levy - 15 RUE Pierre LAURENT- 13006 Marseille

Centre Aéré Pastré - 155 AV DE LA MADRAGUE DE MONTREDON - 13008 Marseille
Centre Aéré Ste-Anne - 388 AV DE MAZARGUES - 13008 Marseille
Maison des Sports de Bonnefon – Place Bonnefon - 13008 Marseille

Les ateliers n'ont pas vocation à être organisés dans l'ensemble des lieux cités.

5 - Spécificités techniques

Le titulaire aura en charge :

- La prestation d'aménagement des lieux comprenant le transport, le montage et démontage du matériel
- La mise à disposition du matériel (y compris matériel pédagogique et outils d'accompagnement) et du mobilier nécessaire à l'organisation des ateliers

S'agissant plus spécifiquement des ateliers organisés dans les Jardins Publics et la Place Jean Jaurès, le prestataire prendra en compte qu'aucune alimentation électrique sera disponible.

La Mairie des 6e et 8e arrondissements prendra en charge :

- La publicité de la programmation
- La création des supports de communication
- L'ensemble des formalités administratives nécessaires à la mise à disposition du site

6/ Réservation de l'activité

Le Pouvoir Adjudicateur transmettra par mail à l'adresse fournie par le prestataire sa réservation qui sera matérialisée par un bon de commande.

Celui-ci indiquera :

- la/les date(s) et l'/les horaire(s), le/les lieux et thème(s) choisie(s),
- le nombre d'enfants et leurs âges.

6.1 / Délai de réservation

Le candidat indiquera dans l'Acte d'engagement son délai maximum de réservation.
Celui-ci ne pourra pas être supérieur à 21 jours.

Le prestataire devra obligatoirement confirmer la réservation par retour de mail dans un délai de 72 h.

7/ Report et annulation

En cas d'annulation de/des atelier(s) éducatif(s) par le Pouvoir Adjudicateur :

- Pour des raisons de COVID 19, celui-ci informera le prestataire au plus tôt et indemniserà celui-ci à hauteur du montant HT des frais de la prestation déjà engagés (avec fourniture de justificatifs),
- Pour des raisons météorologiques, celui-ci informera le prestataire au plus tôt et proposera un report des ateliers à une date ultérieure, en accord avec le prestataire.
En cas de report impossible, aucun paiement ne sera effectué,
- Pour toute autre raison d'annulation, celui-ci en informera le prestataire au plus tôt et proposera un report des ateliers en accord avec le Pouvoir Adjudicateur à une date ultérieure.
En cas de report impossible, aucun paiement ne sera effectué.

En cas d'annulation de/des atelier(s) éducatif(s) par le prestataire :

- Pour des raisons de COVID 19, celui-ci informera le Pouvoir Adjudicateur au plus tôt et aucun paiement ne sera effectué,
- Pour des raisons météorologiques, celui-ci en informera le Pouvoir Adjudicateur au plus tôt et proposera un report des ateliers en accord avec le Pouvoir Adjudicateur à une date ultérieure,
En cas de report impossible, aucun paiement ne sera effectué.
- Pour toute autre raison d'annulation, celui-ci en informera le Pouvoir Adjudicateur au plus tôt et proposera un report des ateliers en accord avec le Pouvoir Adjudicateur à une date ultérieure,
En cas de report impossible, aucun paiement ne sera effectué.

8/ Autres informations à destination du candidat

Le titulaire devra participer obligatoirement aux réunions qui pourraient être organisées avant la manifestation.